



CARTE PASS
“MUSCULATION/HALTÉROPHILIE”
(A partir de 17 ans)
Règlement général

Article 1 :

Pour devenir adhérent à la carte Pass « Musculation/Haltérophilie », il est impératif d’avoir l’âge minimum requis, à savoir 17 ans révolu et remplir un dossier d’inscription en fournissant les pièces demandées dans ce dossier.

L’adhésion à la Carte Pass Musculation/Haltérophilie ne se fera qu’après **le dépôt du dossier complet** auprès du secrétariat du Service des Sports à la Halle des Sports « Jean Raynaud » accompagné du règlement par chèque à l’ordre de la « Régie Sports » ou par carte bleue, directement sur place.

Les séances de Musculation sont en accès libre pendant les créneaux d’ouverture de la salle, en présence d’un éducateur sportif. (Cf : planning en fin de règlement)

Les entraînements d’Haltérophilie sont encadrés par un éducateur sportif aux jours et horaires indiqués dans ce règlement.

Article 2 :

TARIF ANNUEL par personne (justifiant être domicilié à Vias) :

⇒ **Tarif plein** : 160 € (140 € d’abonnement + 20 € de Licence FFHM obligatoire valable de septembre 2024 à août 2025, à régler le jour de l’inscription à l’année)

⇒ **Tarif réduit*** : 90 € (70 € d’abonnement + 20 € de Licence FFHM obligatoire valable de septembre 2024 à août 2025 à régler le jour de l’inscription à l’année), sur présentation d’un justificatif.

L’adhésion annuelle est valable, du 02 Septembre 2024 au 14 août 2025.

TARIF TRIMESTRIEL par personne (justifiant être domicilié à Vias) :

⇒ **Tarif plein : Adulte** : 60 € le trimestre (40 € d’abonnement + 20 € de Licence FFHM obligatoire valable de septembre 2024 à août 2025 à régler le 1^{er} trimestre de l’abonnement), sur présentation d’un justificatif.

⇒ **Tarif réduit*** : 50 € le trimestre (30 € d’abonnement + 20 € de Licence FFHM obligatoire valable de septembre 2024 à août 2025 à régler le 1^{er} trimestre de l’abonnement) sur présentation d’un justificatif.

* **NB : Le tarif réduit** est applicable pour les demandeurs d’emploi, les personnes en situation de handicap, les étudiants, les bénéficiaires du minimum vieillesse et/ou RSA (Revenu Solidarité Active) (sur présentation

d'un justificatif). Pour les demandeurs d'emploi, ce justificatif devra être présenté à chaque renouvellement d'inscription.

L'adhésion trimestrielle est valable, pour un des quatre trimestres payés, soit :

- **Trimestre 1** : du 02 septembre 2024 au 29 novembre 2024
- **Trimestre 2** : du 02 décembre 2024 au 28 février 2025
- **Trimestre 3** : du 03 mars 2025 au 30 mai 2025
- **Trimestre 4** : du 02 juin 2025 au 14 août 2025

Article 3 :

Pour participer à cette activité il est impératif de s'inscrire au préalable.

Chaque adhérent est autorisé à pratiquer **une séance d'essai par activité avant toute inscription définitive**. La date butoir de la séance d'essai, en cas de règlement à l'année **est fixée au 20 septembre 2024**.

Article 4 :

Les adhérents pourront utiliser le matériel mis à leur disposition, en respectant les consignes des animateurs.

Toute dégradation sera facturée à l'adhérent ou aux parents en cas de dégradation commise par un enfant mineur.

Les adhérents sont priés de se munir de leurs effets personnels pour toute pratique sportive (serviette, bouteille d'eau, paire de baskets réservée à cette activité, etc...). Il est strictement interdit d'exercer une activité sportive torse-nu.

Article 5 :

Pour le bon déroulement des activités, il est nécessaire d'adopter une attitude de respect envers les autres (adhérents ou éducateurs sportifs). Toutes formes d'agressivités (verbales ou physiques) et toutes les attitudes dangereuses ou violentes à l'encontre d'un tiers seront sanctionnées par une exclusion temporaire ou définitive en fonction de la gravité des faits.

Article 6 :

Il est strictement interdit de fumer et d'introduire des produits illicites (alcool, drogue, armes, etc...) dans les locaux municipaux.

PLANNING de SEPTEMBRE 2024 à JUIN 2025						
MUSCULATION						
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
MATIN	De 9h00 à 12h00		FERMÉ	De 9h00 à 12h00		FERMÉ
AP. MIDI	De 17h30 à 21h00					

PLANNING de SEPTEMBRE 2024 à JUIN 2025			
HALTEROPHILIE			
	LUNDI	MERCREDI	JEUDI
MATIN	FERMÉ		
AP. MIDI	17h30 à 19h30	14h00 à 16h30	14h00 à 16h30 & de 17h30 à 19h30



En période estivale, les horaires sont susceptibles d'être modifiés. Ils vous seront communiqués ultérieurement.

En cas de changement de n° de téléphone, adresse mail ou adresse postale, nous vous remercions d'en informer le secrétariat du service des sports afin de mettre à jour votre dossier et pouvoir vous communiquer toutes informations importantes.